

EN BREF :

- Fraise : attention au blanc; tétranyques en hausse.
- Framboise : brûlure bactérienne.

ATTENTION AU BLANC

État de la situation

Le blanc (powdery mildew, en anglais) connaît une augmentation dans les fraisières, principalement sur le cultivar Seascape, reconnu comme très sensible. Le blanc occasionne plusieurs types de symptômes. Sur Seascape, nous retrouvons principalement l'apparition de taches pourpres, diffuses sur la surface supérieure des feuilles. Le mycélium blanc est observable sous la feuille et, dans des cas plus graves, une légère poudre blanche se forme sur les fruits.



Produits homologués

Trois produits sont maintenant homologués au Canada pour lutter contre le blanc : LIME SULPHUR, NOVA 40W et PRISTINE WG.

Certaines études concernant LIME SULPHUR (chaux soufrée) rapportent un risque de phytotoxicité sur le jeune feuillage lorsque appliqué à des températures élevées (+ de 25 °C). De plus, le produit est toxique sur les prédateurs de mites. Il est donc préférable de l'utiliser que tôt en saison et à la fin de l'été (septembre).

NOVA 40W (myclobutanil) a reçu son homologation permanente ce printemps pour lutter contre le blanc du fraisier. Utilisé par plusieurs au cours des deux dernières années à la suite d'une demande d'homologation d'urgence, il permet un contrôle très intéressant du blanc. Cependant, des cas isolés de début de résistance semblent se développer.

PRISTINE WG (pyraclostrobine + boscalid) est homologué depuis peu dans la fraise pour lutter contre le blanc, les taches foliaires, l'anthracnose et la moisissure grise.

Le TOPAS (propiconazole), homologué dans la fraise uniquement pour lutter contre la tache commune, a montré, lors d'essais au Québec, une efficacité sur le blanc. Cependant, ce produit se situe dans la même famille que le NOVA (triazoles) et il est préférable d'alterner les familles chimiques pour réduire le développement de la résistance.

Le SWITCH (cyprodinil + fludioxonil), homologué dans la fraise pour lutter contre la moisissure grise, est aussi rapporté aux États-Unis comme ayant un effet sur le blanc.

TÉTRANYQUES DANS LA FRAISE

État de la situation

Les tétranyques sont en augmentation dans plusieurs champs, principalement en culture sur paillis de plastique. La dernière période chaude, que nous avons connue la semaine dernière, a accéléré le développement des populations.

Intervention

Les interventions contre ce ravageur doivent être évaluées au cas par cas. Les traitements acaricides sont très onéreux et leur efficacité dépend beaucoup de la qualité de la pulvérisation. De plus, la présence de plusieurs prédateurs de mites, permettant de maintenir les populations basses, est régulièrement signalée.

Stratégie de lutte

Une stratégie de lutte intégrée contre le tétranyque à deux points dans les fraisières devrait comprendre les éléments suivants :

- 1) **Le dépistage**, pendant la saison, des populations de tétranyques sur les folioles de fraisier.
- 2) **Un excellent contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges**, car ces dernières sont des foyers d'infestation.
- 3) **L'application, si nécessaire, d'un acaricide** sous des conditions météorologiques propices au traitement (absence de vent et de pluie). Il est essentiel de bien couvrir le feuillage avec les produits, puisque la plupart agissent par contact et les tétranyques sont surtout localisés sous la surface inférieure des feuilles.

Les acaricides homologués pour utilisation pendant la période estivale sont : le KELTHANE (dicofol), le PYRAMITE (pyridabène), le savon insecticide SAFER'S et AGRI-MEK 1,9 % EC.



Le KELTHANE ne doit être utilisé qu'une seule fois pendant la saison, et ce, au moins 7 jours avant la récolte. Comme ce produit agit par contact, il est essentiel d'obtenir une excellente couverture du feuillage lors d'un traitement. Attention, le KELTHANE est un produit toxique envers les acariens prédateurs.

Le PYRAMITE (pyridabène) est un acaricide de contact qui réprime les larves et les nymphes de tétranyques à deux points, mais qui est sans effet sur les œufs. D'après l'étiquette, il procure un effet de masse et possède une bonne activité résiduelle. Une évaluation de l'efficacité de ce produit peut être faite 7 à 10 jours après le traitement. Bien qu'il soit considéré comme peu toxique envers les acariens prédateurs, il a des effets nocifs envers certains autres insectes utiles comme les abeilles. Le PYRAMITE ne doit pas être appliqué plus de 2 fois par an et son délai avant récolte est de 10 jours.

Le savon insecticide SAFER'S agit par contact et est compatible avec la production biologique. Il n'a pas de délai avant récolte. Par contre, il n'a aucun effet résiduel et possède une efficacité variable contre les tétranyques. On doit éviter de l'utiliser par temps ensoleillé, car il sèche rapidement et devient inefficace.

AGRI-MEK 1,9 % EC (abamectine) a reçu, la semaine dernière, son homologation permanente pour lutter contre les tétranyques et le tarsonème dans la fraise. Son délai de 3 jours avant récolte permet maintenant son utilisation pour la production de fraises à jour neutre. Au cours des dernières années, ce produit a été utilisé dans cette culture et les risques de développement de la résistance sont présents. L'étiquette précise justement un maximum de 2 applications par année.

BRÛLURE BACTÉRIENNE DANS LA FRAMBOISE

État de la situation

La brûlure bactérienne est plus souvent rapportée sur d'autres plantes comme le pommier. Dans la framboise, les infections n'arrivent qu'occasionnellement. Nous avons connu une forte fréquence de cette maladie en 1999 et, depuis cette période, uniquement quelques cas isolés avaient été rapportés. La brûlure semble un peu plus importante cette année; l'alternance d'orages et de fortes pluies avec des périodes chaudes et humides favorisent la dissémination de la bactérie.

Symptômes

Le symptôme le plus caractéristique des infections survient sur l'extrémité des nouvelles pousses et des tiges fruitières. Une zone nécrosée noire débute sur les nervures des jeunes feuilles et au niveau du bourgeon terminal. Cette zone s'étend par la suite aux feuilles terminales. La tige se plie en forme de canne, meurt et sèche. La bactérie progresse vers le bas de la nouvelle pousse, provoquant le noircissement des feuilles et de la tige.

Sur les tiges fruitières, les jeunes fruits en développement deviennent noirs, durcissent et sèchent. Aucun effet de cette maladie n'a été rapporté sur les racines; les infections semblent donc se limiter aux tiges.

Agent causal

La brûlure bactérienne est causée par une bactérie, *Erwinia amylovora*. Il s'agit du même organisme qui provoque la même maladie sur les pommiers et les poiriers. Cependant, la souche qui attaque les framboisiers est distincte, ce qui veut dire que la bactérie présente dans les framboises ne peut infecter les pommiers et vice-versa.



La bactérie survit l'hiver sur des tiges infectées et est disséminée au printemps par les insectes, le vent et la forte pluie. Les températures chaudes et les fortes pluies favorisent la reproduction et la dispersion de cette bactérie.

Intervention

Il n'existe pas de traitement curatif contre cette maladie. Si les symptômes de brûlure bactérienne apparaissent, il faut retirer les cannes infectées du champ et les détruire. Il faut être très prudent et éviter le frottement des tiges infectées sur les tiges saines pour ne pas transmettre la maladie. Les sécateurs doivent être désinfectés entre chaque coupe avec une solution d'eau de Javel (1 partie d'eau de Javel avec 9 parties d'eau).

Le cultivar BOYNE est particulièrement sensible à cette maladie.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS
LUC URBAIN, agronome – Avertisseur
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 235 - Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Luc.Urbain@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Lise Gauthier, d.t.a. et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – petits fruits – 26 juillet 2006

